



La CNMSS
Solidaire de votre santé.

Archives

Si le message ci-dessous ne s'affiche pas correctement, cliquez ici pour consulter la version en ligne.



Lettre d'information aux Anciens combattants

08 - décembre 2015 -

À LA UNE



BÉNÉFICIAIRES DES SOINS MÉDICAUX GRATUITS

Votre département, le SMG évolue et change de nom

Un nouvel interlocuteur unique pour les militaires blessés en service et les pensionnés L.115.

[Lire la suite](#)

SOINS MÉDICAUX GRATUITS ET APPAREILLAGE

Commission Secours et prestations complémentaires : bilan

La Commission des secours et des prestations complémentaires «soins médicaux gratuits et appareillage» (CSPC), installée auprès de la CNMSS et...

[Lire la suite](#)



> TOUTE L'ACTUALITÉ

UN NOUVEAU SERVICE



Au profit de vos professionnels de santé

La consultation en ligne par les professionnels de santé des règlements effectués par la CNMSS pour vos soins dispensés au titre de l'article L.115 est effective.

[Lire la suite](#)

QUESTION / RÉPONSE

Audioprothèses ou aides auditives

A partir de quand le renouvellement des audioprothèses est-il possible ?

Le délai réglementaire pour le renouvellement d'un appareillage auditif est de 4 ans.
En cas de renouvellement avant le terme du délai de

BON A SAVOIR

En cas de voyage à l'étranger

Modalités de prise en charge

Si vos frais de soins ou prestations sont en relation avec l'une ou l'autre des affections pour lesquelles vous êtes pensionné au titre du CPMIVG, vous ouvrant droit à l'article L.115, c'est la Caisse



Dernière mise à jour de l'article : 28/01/2013